

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DÉCEMBRE 2016

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames BASTIEN Catherine (suppléante), DECAMP Annick, PARIGOT Marianne, et TROUVAIN Corinne, Messieurs CARVALHO Patrick, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, DESMOULINS Jean-Pierre (suppléant), FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GAGE Daniel, MAZIERES Florent, MESSIO Denis (suppléant), TASSIN Jackie, WARIN Gérard.

Excusés : Madame FOYART Kristine, Messieurs ALLARD Patrick, DEMAISON Daniel, FORGET Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LEBOEUF Jean-Pierre, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, POUPLIN Charles.

Techniciens : Madame DERMONT Eulalie et Monsieur ONIMUS Patrick.

Monsieur le Président, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h00.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

1. Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le Président demande si les membres du Comité syndical souhaitent faire des remarques sur le compte-rendu de la séance précédente.

LE COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016 EST APPROUVÉ À
L'UNANIMITÉ

2. Organisation de l'Assemblée Générale

Monsieur le Président expose que les 458 délégués communaux du syndicat fusionné se réuniront en Assemblée Générale le 03 janvier prochain afin d'élire les représentants de secteurs.

Ces élections s'organiseront en huit bureaux de vote (1 par secteur).

Afin de mener à bien cette Assemblée et considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel, le Président propose de recruter 6 agents administratifs vacataires qui seront affectés à chaque bureau de vote afin d'assister les élus dans le déroulement de la procédure, de l'émargement à la rédaction des PV.

Il est envisagé de fixer la vacation à 10 heures maximum par agent (temps de préparation compris), à un taux horaire de 18,50 euros bruts / heure.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

3. Fixation du taux de participation du concessionnaire aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement.

Le Président explique que dans le cadre du contrat de concession signé avec SICAE Oise, le SEZEO bénéficie d'une enveloppe annuelle pour le financement de travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement non pris en charge par le FACÉ.

Pour une première période de 5 ans, l'enveloppe annuelle est fixée à 250 000 €.

Un programme de travaux doit être arrêté chaque année en accord avec le concessionnaire et il revient au syndicat de fixer le taux de participation du concessionnaire à chaque opération de travaux présenté.

Ce taux doit être compris entre 40 % et 70 % et il est valable pour la première période quinquennale de la convention de concession (2015 – 2019).

Il est proposé au Comité syndical de fixer ce taux à 70 % ce qui permettra de consommer l'enveloppe plus rapidement.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4. Décision modificative n°3 – opération d'investissement

Afin de créer au budget les opérations de travaux relatives aux conventions de mandats autorisées à la séance précédente, le Président souhaite procéder aux mouvements de crédits suivants par décision modificative budgétaire :

Désignation	Dépenses d'investissement	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2315-816 : Installations, matériel et outillage techniques (non affecté)	451 000.00 €	0.00 €
D-2315-1608-816 : BARBERY	0.00 €	70 000.00 €
D-2315-1609-816 : BREUIL LE SEC	0.00 €	5 000.00 €
D-2315-1610-816 : CLAIROIX	0.00 €	6 000.00 €
D-2315-1611-816 : GRANDFRESNOY	0.00 €	65 000.00 €
D-2315-1612-816 : JONQUIÈRES	0.00 €	35 000.00 €
D-2315-1613-816 : MOYVILLERS	0.00 €	35 000.00 €
D-2315-1614-816 : SAINT SAUVEUR	0.00 €	160 000.00 €
D-2315-1615-816 : SAINTINES	0.00 €	50 000.00 €
D-2315-1616-816 : RIVECOURT	0.00 €	25 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	451 000.00 €	451 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	451 000.00 €	451 000.00 €

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

5. Convention de mandat avec la commune d'Angivillers

Le Président demande aux membres d'être autorisé à signer la convention de mandat avec la commune d'Angivillers pour les travaux de renforcement aérien du réseau rue de la Ville.

Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SEZEO pour un montant total de 75 787,60 € HT.

Il reste à charge à la charge du syndicat après remboursement de la commune, 41 797 ,85 € HT.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

6. Concours financier du Conseil départemental de l'Oise

Le Président informe les membres que le Conseil départemental de l'Oise a prévu une aide pour l'électrification rurale en technique aérienne pour les dossiers 2017.

Le Président propose d'être autorisé à présenter les trois dossiers suivants :

		Financement			
		Montant du projet HT	Département 40 %	CAS FACÉ 40 %	Fonds propres 20 %
Bonneuil en Valois	rue de la Rétière, rue de la Fontaine (P1)	60 040,00 €	24 016,00 €	24 016,00 €	12 008,00 €
Montmacq	rue du Maréchal JOFFRE	94 634,00 €	37 853,60 €	37 853,60 €	18 926,80 €
Tricot	rue Verte	41 585,00 €	16 634,00 €	16 634,00 €	8 317,00 €
TOTAL		196 259,00 €	78 503,60 €	78 503,60 €	39 251,80 €

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 15.

Le Président,
Olivier FERREIRA

